

Flash Information Sden-CGT

Educ' ACTION

Académie de Nice

[Septembre 2013 - Bi-mestriel - 0,25 €]



Une rentrée offensive

Après cette rentrée, un petit retour sur cet été, miroir de la situation économique et sociale, s'impose.

Sur le front de l'emploi: hausse du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi : 5 millions, toutes catégories confondues; avec les plus touché-e-s : jeunes, seniors, longue durée; premières causes : fins de CDD, ruptures conventionnelles. Les Emplois en baisse dans le secteur marchand non agricole, l'industrie, la construction, le tertiaire. Solutions du gouvernement pour l'emploi ? Emplois d'avenir, contrat de génération, emplois francs. Dans l'E.N., l'emploi, c'est la précarité : emploi d'avenir, cad2, AVS/EVS, AED...

Pour répondre aux demandes du Medef, la loi sur l'ANI appelée *Accords de compétitivité, accords de maintien dans l'emploi* a une même logique : faire travailler plus pour le même salaire, voire diminuer le salaire, flexibiliser le temps de travail, bref, exploiter la force de travail des salarié-e-s.

Nos salaires ? Blocage du point d'indice pour la 4^{ème} année ; la ministre de la Fonction publique annonce + 20 à 30 euros par mois pour les catégorie C...

Enfin, pas de coup de pouce pour le smic.

Et depuis des mois, on veut nous faire croire qu' "il n'y a plus d'argent, que le travail est un coût, que l'on vit plus longtemps"

Partout en Europe, les Peuples sont touchés par la politique d'austérité : le 27

juin, ce fut le Portugal, pays où le salaire minimum est de 400 euros, où le taux de chômage des jeunes atteint + de 40%. Le 16 juillet, nouvelle grève générale en Grèce. Les mêmes recettes d'austérité ont partout les mêmes résultats.

En France : austérité jusqu'où ? La Cour des comptes, commission européenne exige, recommande la réduction des dépenses publiques de l'Etat et des collectivités territoriales comme des organismes publics et para-publics. Le FMI considère que le régime des retraites et le smic sont des freins. L'ensemble est relayé par le Medef.

C'est l'austérité qui crée la crise et les plus riches continuent à s'enrichir.

Dans *Challenge* du mois de juin, on apprend que les 500 premières fortunes de France ont augmenté de + 25% (30 milliards pour les dix premières) en un an et ont été multipliées par 4 en 10 ans !

Les entreprises du Cac40 ont des résultats spectaculaires mais leur priorité reste la rémunération des actionnaires et non pas l'emploi, la hausse des salaires ou l'investissement.

L'emploi, le temps de travail, les salaires sont les cibles - comme le volet de la protection sociale (dont la retraite) financée par le travail. La retraite? "trop loin, je n'y arriverai jamais..." entend-on du côté de certain-e-s salarié-e-s.

Défendre nos retraites, défendre de meilleurs salaires, c'est défendre l'emploi, c'est défendre un autre choix de société.

La CGT a des propositions :

Mettre fin aux 80 milliards d'évasion fiscale.

Supprimer les exonérations de cotisations patronales, véritables cadeaux au patronat.

Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.

Atteindre l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui permettrait d'obtenir 10 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2020 pour les retraites.

Taxer les revenus financiers.

Revenir à la retraite à 60 ans à taux plein avec 75 % du dernier salaire et 37,5 annuités maximum.

Ne nous y trompons pas : la question du partage des richesses produites est au centre de la guerre des classes qui nous est déclarée.

Dans ce contexte, il nous faut être prêt-e-s au rapport de force et faire entendre partout d'autres propositions.

Valérie Hible,

secrétaire générale
de la CGT Educ'Action du Var

Forum social départemental

Du 4 au 12 octobre se tiendra le Forum Social 06 à Nice (CAL Bon Voyage).

Un espace convivial de débats, de culture et de musique. La parole est à chacun-e. Venez!

La CGT Educ'Action avec l'Union départementale y sera présente.

Un autre monde est possible!



Emplois aidés : gargarisme institutionnel

Les recteurs et rectrices ont reçu une note du ministère les informant du maintien de 12000 contrats aidés arrivant à échéance le 30 juin. Ne vous méprenez pas : il ne s'agit pas de prolonger les contrats des personnels en place éjectés le 30 juin; il s'agit ici de pérenniser les moyens budgétaires permettant à l'Education nationale de mener sa politique de recours à la précarité. En outre, un contingent supplémentaire de 30 000 contrats est ouvert.

Au total, en 2013-2014, l'Education nationale comptera donc 69357 personnels en CUI, soit 1840 dans notre académie. Ces collègues continueront d'être embauché-e-s pour une durée qui ne peut excéder 24 mois. *L'excès en toute chose nuit*, dit-on...

La priorité revient aux missions d'accompagnement des élèves handicapés et d'appui éducatif. Dans le 1er degré, il peut aussi s'agir de soutien administratif à la direction d'école; dans le 2nd

degré, d'aide individualisée aux élèves, d'activités informatiques ou de missions d'amélioration du climat scolaire.

La note rappelle aussi que *la grande majorité des contentieux concerne l'insuffisance de formation*. Elle rajoute tout de même que la formation peut également améliorer la qualité du service rendu. Mais l'essentiel est souligné : « *réduire significativement le risque de contentieux motivés par une absence de formation* ».

Pour s'assurer qu'elle soit réellement dispensée, nos technocrates ont imaginé que désormais un tuteur soit désigné *dès avant* la signature du contrat. Choisi parmi les salariés « *qualifiés et volontaires* », « *dans l'environnement proche du salarié en contrat aidé* », il peut s'agir (selon la mission) du directeur ou de la directrice d'école, du chef d'établissement, d'un-e enseignant-e, de l'enseignant-e référent-e handicap, de l'IEN ASH,

du CPE ou de la CPE, etc. Il n'est évidemment pas question de rémunérer ces tuteurs, alors même qu'ils ont la responsabilité de définir et de suivre la formation de la personne puis de rédiger le document formalisant la validation des acquis.

Quand on ajoute les trésors d'inventivité qui sont dépensés pour gérer la précarité, les sommes engagées pour (mal) indemniser les chômeurs et chômeuses, l'énergie gaspillée à former tous les deux ans des personnels aux mêmes tâches... on se dit que créer des emplois statutaires serait non seulement plus juste, mais également moins onéreux!

Grande consolation pour les personnels : ils sont décrits comme « *pleinement nécessaires au fonctionnement du système éducatif* »; un compliment coûte moins cher qu'une médaille en chocolat...

R.de Varent

Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://cgteducationnice.org/spip.php?rubrique35>

ou retourner par courrier ce bulletin :

Mme/Mlle/M _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse perso : _____

_____ Ville : _____

Code Postal _____ Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Etablissement : _____ Service : _____

Corps (techn. labo, plp, pe, certifié-e, adjt adm...) _____ Classe : _____ Echelon : _____ ou Indice : _____

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ash, cons. péda, Greta...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18° Montant de la cotisation : _____

Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action : _____ Date et signature : _____

O Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.

O Je règle ma cotisation pour l'année civile 2013 par chèque¹ - 2 chèques max. svp;
(je règle par chèque(s) séparé(s) pour 2014)

¹ barrer la mention inutile

66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente alors le tiers du montant indiqué, y compris pour les non-imposables (la loi de finances 2013 institue un crédit d'impôt).

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net (hors primes) ou des pensions. Vous pouvez aussi vous servir du tableau ci-dessous, ou multiplier par 0,0382 votre indice (cf bulletin de paie)

- pour le 06 :
CGT Educ'Action,
34 bd J.Jaurès,
06300 Nice

- pour le 83 :
Dominique Motay,
115 rue Vincent Truc,
83220 Le Pradet



Cotisation mensuelle :

Assistant d'éduc	4 €
Aides-éduc	4 €
Emploi avenir prof	4 €
CUI/AVS / EVS	4 €

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Adjt techn. de labo ou adjt adm. 1° classe	11,00 €	11,00 €	11,85€	11,90 €	12 €	12,05 €	12,40 €	12,80 €	13,20 €	13,60 €	14,10 €
Instituteur-trice				14,25 €	14,60 €	14,90 €	15,25 €	16,05 €	16,85 €	17,90 €	19,70 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	16,50€	17,00 €	17,50 €	17,85 €	18,90 €	20,30 €	21,65 €	23,40 €	25,15 €
Idem : hors classe	18,90 €	21,40€	22,95 €	24,50 €	26,55€	28,30 €	29,90 €				
Agrégé-e	11,00 €	11,00 €	18,70 €	20,10 €	21,45 €	22,65 €	24,25 €	26,15 €	28,05 €	29,90 €	31,35 €

Etudiant-e : cotisation annuelle: 23.00€

Temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !



AVS : la précarité pour la plupart; une avancée pour une minorité

Jean-Marc Ayrault et Vincent Peillon ont annoncé, ce jeudi 22 août, un plan concernant l'accompagnement des élèves handicapés scolarisés.

Sur l'essentiel, rien ne change : la plupart des Auxiliaires de vie scolaire continueront d'être embauché-e-s sur des contrats dits « aidés » (*entendez : précaires*) qui ne permettent ni leur stabilisation ni leur professionnalisation. A l'issue de deux années, ils et elles seront jeté-e-s vers Pôle Emploi comme sous les gouvernements précédents.

Avancée significative toutefois pour les actuel-le-s Avs de droit public : à l'issue de leurs six années en CDD, ils et elles pourront accéder à un **contrat à durée indéterminée**. Mais cette avancée ne suscite pas l'enthousiasme. En effet :

- Sur les 28000 Avs exerçant aujourd'hui sous divers statuts, ceci ne concernera que 10% de nos collègues en 2014. Cette pérennisation s'effectuera ensuite par vagues successives, en fonction du nombre d'Avs dont les contrats d'assistants d'éducation arrivent à terme chaque année.

- La transformation en contrat CDI pour les Avs en place se fera dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public, ce qui signifie clairement que l'Etat escompte qu'interviennent d'autres financeurs - mais il n'y a aucune précision sur la nature des contrats en question : CDI de droit public ou de droit privé?

- Le CDI qui leur sera alors proposé portera, le plus souvent, sur la même quotité de temps de travail que le CDD qu'ils avaient jusque là. On est donc dans la pérennisation du temps partiel imposé - ce qui est une manière discrète mais efficace d'inviter les personnels à trouver du travail ailleurs.

- Le plus grand flou demeure sur leur salaire : on parle de catégorie C sans plus de précisions alors même que les emplois de niveau bac correspondent normalement à la catégorie B dans la fonction publique.

Enfin, n'oublions pas que la précarité a encore de beaux jours devant elle : à la rentrée 2013, sur les 8000 nouveaux accompagnants, seulement 350 seront recrutés sur contrat de droit public! Les 7650 autres auront un contrat précaire sans possibilité de CDI à la clé.

La CGT Educ'action ne peut se satisfaire des décisions prises. Les besoins pérennes doivent être pourvus par des emplois statutaires. Pour permettre à ces personnels d'exercer leurs missions de service public, la CGT demande une fois de plus leur titularisation sous statut public à temps complet.



Et si on passait les classes à 39 en maternelle et à 32 en élémentaire... Vous diriez quoi ?

C'est équivalent à ce que vient de faire le gouvernement en sortant en août un décret sur le taux d'encadrement des activités péri-scolaires dans le cadre de la « réforme » des rythmes scolaires. Ce décret assouplit dangereusement ces taux qui, pour les enfants de moins de 6 ans, passe à un-e animateur-trice pour 14 enfants (au lieu de 10) et pour les enfants de 6 ans et plus à un animateur-trice pour 18 enfants (au lieu de 14). Un premier décret, disant à peu près la même chose, avait été retoqué par le Conseil d'Etat en juin...

Le tout pour « une période expérimentale de 3 ans » qui sera pérennisée si le « comité de pilotage » bidon que le Ministère a mis en place (et auquel participent des responsables syndicaux de

l'Unsa et du Snuipp) trouve que cela a donné satisfaction et fait un rapport positif au Ministre... Gageons qu'il sera pérennisé... Et étendu aux centres de loisirs classiques, (c'est d'ailleurs la demande faite immédiatement par l'association des maires ruraux), histoire d'améliorer sans doute (!?) la qualité du service rendu à l'enfant et d'améliorer le sort des salarié-e-s...

Et cerise sur le gâteau, le décret dit aussi :

« Par dérogation à l'article R. 227-20 du code de l'action sociale et des familles, *les personnes qui participent ponctuellement* avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises (...) dans ces taux d'encadrement..»

Elle n'est pas belle la vie !
Yvon Guesnier



Calendrier des CAPD :

- Septembre: nominations de rentrée (ajustement)
- Octobre: promotion
- Janvier/février:** Listes d'aptitude (Direction, postes à profil...) Mouvement (modalités modifications). Permutations nationales (barèmes, priorités)
- Mai:** Mouvement à Titre Définitif Congés de Formation
- Juin/Juillet:** Mouvement à titre provisoire. Hors Classe des PE.

Demi-journées d'information syndicale

- Samedi 21 septembre :** école de St Sauveur/Tinée et école St Georges mat. à Ville-neuve-Loubet.
- Samedi 28 septembre :** école J.Verne à Nice et Union locale CGT à Cannes.
- Mercredi 2 octobre :** Union départementale CGT à Nice.
- Samedi 5 octobre :** Ecole Bon Voyage Mx1 à Nice.
- Samedi 12 octobre :** IUFM Liégeois

Y participer est un droit!

Enseignant-e-s du Premier degré :

Obligations de service : les nouveautés de l'année...

La réforme des rythmes scolaires a entraîné des modifications concernant les obligations de service des enseignant-e-s (circulaire du 21 février 2013). Celles-ci toucheront l'ensemble des personnels dès la rentrée 2013 et s'appliqueront dans toutes les écoles (qu'elles soient passées à 4,5 jours ou restées à 4 jours). De façon générale, peu de nouveautés et aucune révolution, aucune baisse du temps de travail des enseignant-e-s, bien au contraire... Le service des personnels enseignants du premier degré reste de 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 3 heures hebdomadaires (en moyenne annuelle, soit 108 heures) effectuées sous la responsabilité des IEN pour des tâches pédagogiques ou administratives.

Dans ce décompte, les principales modifications concernent les 60 heures dédiées aux activités pédagogiques complémentaires (APC) et l'aménagement des 18 heures d'animations pédagogiques. Dorénavant, les enseignants ont pour obligation d'effectuer

36 heures d'APC (aide personnalisée sous un nouveau nom) en classe et en groupe restreint pour aider les élèves en difficultés dans leurs apprentissages ou leur travail personnel ou encore pour mener une activité prévue par le projet d'école. A ces heures, s'ajoutent 24 heures de repérage et de préparation. Précision importante, ces heures sont forfaitaires et donc non soumises à vérification par qui que ce soit. D'autre part, l'instauration de la 1/2 journée supplémentaire posant la question de la place des animations pédagogiques et de l'allongement du temps de travail le mercredi, le MEN a opté pour l'introduction d'une part non négligeable (au moins 9 heures) d'auto-formation continue dans ces 18 heures. Le reste pouvant être utilisé pour suivre des HIS... L'utilisation de la 27^e heure reste inchangée.

A la lecture de la circulaire de février, et après avoir assisté aux réunions préparatoires, nous remarquons que certaines « libertés » ont été octroyées afin de faire passer la pilule de la réforme des rythmes. S'auto-former via

une plateforme numérique, donc en autonomie de chez soi avec son matériel, est un cadeau fait à certains syndicats au détriment du droit individuel de formation incombant à l'employeur. Par contre, le caractère forfaitaire des 24 heures de préparation des APC et des 24 heures de travail en équipe peut apparaître comme un plus. Cela introduira plus de concertation dans les équipes, plus de liberté pédagogique et moins de flicage institutionnel. Dans ces conditions, la CGT Educ'Action veillera à ce que cette liberté soit préservée et s'opposera aux DASEN et IEN qui souhaiteraient surveiller ou imposer ces heures. De même, le décompte d'heures de service qui « fait l'objet » d'un tableau de service (adressé par le directeur de l'école à l'IEN de circonscription) n'a pas, de façon réglementaire un caractère obligatoire...



Indemnité de 400€ brut annuels

Pour 100 balles t'as plus rien !

Annoncée à grands renforts de publicité par le Ministère, et présentée comme un acquis important par certains syndicats, une indemnité annuelle (censée s'apparenter à l'ISOE du second degré) de 400€ brut (soit environ 346€ net par an) sera « généreusement » octroyée. Pour mémoire, et sans vouloir opposer les situations, dans le second degré l'ISOE est de 1200€ brut annuel. La position du Ministère est claire : il n'est pas question d'aligner le 1^o et le 2nd degrés. De plus certaines catégories en sont exclues (CPC, PE travaillant en collègue...)

Elle ne représentera même pas pour 2013, la perte liée au différentiel entre l'évolution de la valeur du point indiciaire (nulle) et l'inflation prévue (environ 1,5%) sur le salaire moyen enseignant.

Elle sera versée en 2 fois, en décembre 2013 et en juin 2014.

Mesquinerie ultime : cette indemnité étant versée pour l'année scolaire 2013/2014, elle ne « coûtera » que pour une moitié en 2013 : 173€ environ. Il n'y a pas de petites économies ! C'est, certes, « mieux que rien »... C'est, aussi, « moins que rien »

Merci Patron.

Les primes : un piège

Il est toujours agréable, particulièrement en période de vaches maigres, de toucher un bonus, mais l'octroi d'une prime correspond le plus souvent à la volonté du pouvoir de faire « passer » une pilule plus ou moins amère, en l'occurrence les « rythmes » pour ce qui concerne la dernière... La prime qui « indemnise » les évaluations Ce1 et Cm2 répondait à la même logique : éviter un boycott massif ; supprimée cette année, elle a permis en partie de financer... celle créée pour les rythmes!

- Une « prime » ne rentre pas en compte pour le calcul de la retraite si ce n'est par le biais de la Retraite Additionnelle (de manière ridicule).
- Une « prime » peut être supprimée très facilement (cf celle des évaluations Ce1, Cm2)
- Une « prime », dans une période où le point indiciaire n'évolue pas sert à « camoufler » les pertes de pouvoir d'achat.

La priorité reste pour la Cgt l'augmentation immédiate du point d'indice.

Yvon Guesnier

• **Augmentation du ratio de la Hors Classe avec un passage de 2 % du corps à 3 % en 2013 ; à 4 % en 2014; 4,5 % en 2015.**
(Pour rappel, ce ratio est de 7 % dans le second degré).

La CGT Educ'action est intervenue pour dénoncer ces mesures insuffisantes, et pour rappeler son opposition à la Hors Classe au profit de trois échelons supplémentaires atteignables par tous-tes.



Emploi avenir Professeur

Le dispositif "Emplois d'Avenir Professeur" (EAP) offre à davantage d'étudiant-e-s, sur critères sociaux, la possibilité de s'orienter vers les métiers de l'enseignement en proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement.

Il s'agirait donc, avec les EAP, d'encourager les vocations chez des jeunes qui n'auraient peut-être jamais envisagé des études aussi longues et de redonner au métier d'enseignant un rôle majeur de promotion sociale et républicaine. Le dispositif "emplois d'avenir professeur" contribuerait également à répondre aux besoins de recrutement à venir et à renforcer l'attractivité de certaines filières ou de certaines académies pour lesquelles le nombre des candidat-e-s est insuffisant.

Les emplois d'avenir professeur offerts à des étudiant-e-s bourgeois-e-s (de moins de 25 ans) la possibilité d'entrer progressivement dans

le métier grâce à un parcours développant leurs compétences professionnelles et leur donnant une expérience de terrain. Les étudiant-e-s concerné-e-s se voient ainsi confier un emploi à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 h par semaine, en contrepartie d'une rémunération. Cette durée peut varier au fil de l'année, afin de leur permettre de suivre une formation universitaire, de préparer des examens universitaires, et, en fin de parcours, les concours.

Ils et elles sont, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadré-e-s et conseillé-e-s par un tuteur qui les suivra tout au long de leur formation au métier de professeur-e.

Les étudiant-e-s s'engagent, au terme de leur contrat, à se présenter aux concours de l'enseignement organisés par l'Etat.

Une question de continuité.

La sortie prématurée du système scolaire -ou décrochage scolaire- concerne le plus souvent les élèves du collège voire du lycée. Or, de nombreux chercheurs soulignent que « [...] les dossiers scolaires des élèves sortis du système sans qualification donnaient à voir de grandes difficultés sur le plan des apprentissages bien avant des signes de ruptures de la relation pédagogique » (Bonnelly, 2003).

L'analyse du processus complexe qu'est le décrochage doit se faire en amont du collège : ce que l'on nomme le passage « primaire-collège » constitue un des éléments déclencheurs d'une difficulté larvée. Bien souvent, l'analyse *a posteriori* du parcours scolaire de décrocheurs montre que leur scolarité au primaire s'est faite sans heurt apparent, qu'ils en ont un assez bon souvenir. Ces élèves peuvent avoir l'illusion de ne pas trop mal s'en sortir. Lorsqu'ils arrivent au collège, ils sont mis face à leur difficultés d'apprentissage, sans avoir la possibilité de compromis et d'adaptation. D'où la mise en place de postures de repli ou de résistance.

Dans la circulaire de rentrée, une des cinq grandes priorités fixées

par le ministère est intitulée : « Atteindre des objectifs ambitieux de baisse du décrochage scolaire ». Cependant seuls sont évoqués les personnels des collèges, lycées et CIO avec par exemple la désignation -dans chaque établissement connaissant un fort taux d'absentéisme- d'un « référent décrochage scolaire » chargé-e de coordonner les différentes actions, faire le lien avec les parents...

C'est dans le chapitre « Renover le collège unique » que le renforcement des liens avec l'école élémentaire est cité. La mise en place d'un conseil école-collège à vocation exclusivement pédagogique est annoncée, préfiguration d'un futur cycle d'apprentissage associant CM2 et 6ème. Sans autre précision qu'une énième version simplifiée du Livret Personnel de Compétences et l'apparition d'un « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ».

La DEPP* avait interrogé 1500 enseignant-e-s des 1er et 2nd degrés sur les origines de la grande difficulté scolaire : « l'environnement dans lequel évolue

l'élève, l'organisation du système scolaire (absence de prise en charge des élèves en grande difficulté, décalage entre les programmes et les capacités des élèves...), la non-implication des familles dans le travail scolaire de leurs enfants... » furent leurs principales réponses. Ils-elles avaient donc incriminé des facteurs externes sur lesquels ils-elles n'avaient pas directement prise. Peu d'entre eux-elles avaient mentionné des causes d'ordre pédagogique.

Pour la CGT Educ'Action, la création d'un conseil école-collège pose la question de l'évaluation et de la généralisation des expériences déjà menées. Un nouveau cycle d'apprentissage aura aussi des conséquences sur la sectorisation scolaire. Nous devons évaluer l'impact des « commissions de liaison », réfléchir collectivement à comment améliorer la coordination et les échanges pédagogiques entre enseignant-e-s du 1er et du 2nd degré. Nous devons continuer à revendiquer des formations initiale et continue

ambitieuses où enseignant-e-s des 1er et 2nd degré, enseignant-e-s spécialisé-e-s (le maintien et de l'extension -y compris dans le secondaire- des Rased est plus que d'actualité) se retrouveraient régulièrement pour débattre des contenus, stratégies, postures pédagogiques à mettre en œuvre. La question de la continuité pédagogique est essentielle si l'on veut lutter contre les difficultés, la désaffiliation, le désengagement, le désamour scolaire. La Cgt-Educ'Action en fera l'un des thèmes de sa réflexion cette année.

Marc Le Roy

*Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la performance, enquête réalisée en 2005/2006)

☞ Qu'en pense la CGT ?

Si nous soutenons la proposition d'aider les jeunes issus de milieux modestes à accéder aux métiers de l'Enseignement en instaurant un prérecrutement, les conditions sociales, le statut du contrat (CUI-CAE de droit privé), **l'organisation du temps de travail avec le temps d'étude, ne peuvent nous satisfaire.** Les conditions en cas d'échec ou d'abandon restent d'ailleurs à clarifier.

La CGT réaffirme qu'une formation initiale de haut niveau et une formation continue sont deux éléments essentiels et indissociables. La démocratisation du recrutement doit être au coeur du débat et intégrer une réflexion sur le recrutement des enseignants.

Pour les enseignant-e-s, CPE et COP, la CGT considère que le niveau II (licence) constitue la base du recrutement.

C'est une question de justice sociale et c'est aussi une question de cohérence même du parcours de formation. Les années de préparation aux concours et de stage doivent être validées par un Master 2.





Direction d'école...

Le ministère a ouvert à la fin de l'année scolaire les "discussions" sur la direction d'école avec les organisations syndicales, dont la CGT Educ'action. Premier tour de table qui doit se poursuivre à l'automne. Quelques pistes avancées

par le ministère :

⇨ **"Création de 10 000 contrats aidés"** d'ici novembre (cf p.2).

⇨ **Rejet d'un statut de type EPLE** pour les écoles et, par voie de conséquence, d'un "statut" de chef d'établissement pour les directeurs-trices, au profit d'une définition des missions. (C'est une bonne chose). Le décret de 89 devrait être réactualisé avec la mise en place d'un référentiel de métier, tout

comme devrait être réécrite la circulaire de 97.

⇨ **Redéfinition des tâches.** Elle se ferait autour de l'impulsion pédagogique, le fonctionnement de l'école, les relations avec les différents partenaires... Une amélioration de la formation spécifique existante est envisagée...

⇨ **Décharges de direction.** Il serait prévu, à terme, un abaissement des seuils, mais là on est clairement dans le flou. Le ministère a laissé entendre que la libération de temps pourrait se faire via les 108h...

⇨ **Valorisation de la fonction** (l'argent, nerf de la guerre). Pas de réelles réponses, des pistes très floues mais rien d'autre... À noter que l'augmentation du ratio de la Hors Classe des Professeur-e-s d'École favorisera proportionnellement davantage les directeurs-trices que le reste des PE. En bref, pas toujours de mauvaises intentions mais un flou important...

Comité Technique Académique

Le Comité Technique Académique est composé des représentant-e-s élu-e-s des personnels au nombre de 10 et de représentant-e-s de l'administration (Rectrice, DASEN, Secrétaires généraux, ...). Dans notre académie y siègent 4 organisations syndicales : la FSU, l'UNSA, la CGT et l'UER.

Cette instance est compétente pour donner des avis sur les questions relatives aux modifications des structures pédagogiques, à la répartition des moyens en grandes masses, à la carte des formations, au bilan social académique, aux BOP (budget). Elle doit être obligatoirement consultée sur les questions relatives à la situation des emplois, aux créations – suppressions de postes, aux régimes indemnitaires des personnels IATSS, à la carte des agences comptables ou aux plans de formation académiques.

Seuls votent les représentant-e-s du personnel. Cette instance n'étant que consultative les résultats des votes ne s'imposent pas à l'administration.

Néanmoins dans notre académie les débats menés aux cours des réunions du CTA ont plusieurs fois conduit l'administration à modifier, voire annuler, certaines de ses propositions, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, même si cela se produit trop rarement et si nous constatons parfois des irrégularités (modification de la carte des formations ou de postes sans consultation du CTA).

Au cours du dernier trimestre le CTA a été réuni à deux reprises :

• Le 22 mai il a été consulté sur le Plan de Formation Académique (PAF) ainsi que sur les emplois de personnel d'orientation.

Pour le **premier degré**, les modules sur lesquels la demande est la plus importante sont ceux concernant la gestion de conflits, la responsabilité, le numérique, les langues et la démarche scientifique. La préparation aux CAPASH D et F dont l'objectif est qu'il y ait du personnel formé

sur tous les postes spécifiques est décevante. Le positionnement géographique de ces formations à Draguignan pose problème aux stagiaires du 06. Une réflexion sur ce problème nous a été promise ...

Concernant le **second degré**, le gros problème concerne l'assiduité. Sur les 7000 candidatures individuelles retenues, seules 2400 sont considérées comme assidues (même constat pour les autres types de candidatures). En cause, les périodes de stages tardives, trop proches des examens, la pression des hiérarchies et des parents culpabilisant les enseignant-e-s qui « abandonnent leurs élèves » pour aller en stage (auto-censure des collègues) et les convocations aux stages qui arrivent tardivement, voire après le stage. Il est regrettable que s'ajoutant aux manques de moyens consacrés à la formation continue des obstacles organisationnels nous privent ainsi du droit fondamental à une formation tout au long de nos parcours professionnels.

Le rectorat proposait par ailleurs de « redéployer » un COPS du CIO de Toulon vers le CIO de Hyères. La CGT Educ'action et le SNES ont clairement refusé ce redéploiement en soulignant que la solution ne passait pas par un redéploiement mais par des créations de postes. Le rectorat a donc retiré sa proposition.

• Le 3 juillet nous ont été présentés le Bilan Social Académique ainsi que les moyens de surveillance dans les EPLE.

Les embouteillages causés par le tour de France ont fortement perturbé le début de ce CTA qui s'est déroulé dans une ambiance détendue.

La déclaration liminaire de la CGT Educ'action¹ a donné lieu à une longue réponse détaillée de l'administration. Nous avons en particulier interpellé le Rectorat sur les difficultés dans le champ du handicap (AVS, orientation des élèves), sur le gel du point d'indice, sur la baisse de rémunération des stagiaires, sur les graves tensions avec leurs directions que les personnels de deux collèges de l'académie, Henri Wallon et Vernier, ont

vécues cette année. Nous avons dénoncé le manque de pertinence des réactions de l'administration ainsi que les pressions, dénigrements, mépris de la part de leurs chefs d'établissement subies par ces personnels. Nous avons rappelé nos critiques justifiant notre opposition à loi de Refondation et en particulier notre inquiétude quant à la mainmise des Régions sur la carte des formations professionnelles.

Le Bilan Social Académique² a fait l'objet d'une présentation par ses auteurs puis a donné lieu à débat. Nous avons demandé qu'apparaissent clairement les chiffres concernant les GRETA ainsi que plus de précisions sur les motifs des absences (les absences institutionnelles – formations, réunions pédagogiques, etc. - ainsi que les absences pour raisons syndicales ne sont pas à amalgamer avec les absences pour maladie).

Ce document fait ressortir les conséquences des politiques suivies par nos ministres successifs : baisse du nombre de candidat-e-s aux concours, baisse du taux de participation aux élections professionnelles (vote électronique), élévation de l'âge des personnels du second degré (recul du départ à la retraite), augmentation des démissions, des départs volontaires ainsi que des demandes de suivi médical et/ou psychologique (dégradation des conditions de travail et des méthodes de management, réformes du second degré, allongement des carrières).

Nous avons dénoncé la suppression de 42 équivalents temps plein d'AED dans l'Académie ainsi que la mise en œuvre de cette mesure dans les établissements (diminution des quotités de service effectuées pour le même travail à faire !). Le Rectorat, tout en reconnaissant que les AED ont servi de variable d'ajustement budgétaire, se défait sur les chefs d'établissement pour l'aspect « gestion des ressources humaines ». Ce n'est pas acceptable !

Elisabeth Caron et Jean-Pierre Quartier,
élu-e-s au CTA

1. Les déclarations liminaires de la CGT sont téléchargeables : <http://www.cgteducationnice.org/spip.php?article2471>

2. Le bilan social est téléchargeable sur le site du rectorat : <http://www2.ac-nice.fr/cid66325/bilan-social-2011-2012.html>

Bourse du Travail de Nice OUI AU RETOUR DE LA CGT PLACE ST FRANCOIS!

Ce mercredi 28 août, la rituelle commémoration de l'assassinat du Camarade Victor Corbani prenait un sens nouveau, car l'Union départementale profitait du rassemblement pour réaffirmer la nécessité de ne pas laisser sur le seul plan juridique l'action pour réintégrer nos locaux Place St François. Elle a occasionné aussi une conférence de presse pour rappeler les faits et surtout montrer notre détermination au Maire de Nice de retrouver nos locaux historiques.

Justement un peu d'Histoire :

Depuis **1892**, la Bourse du Travail était à disposition des travailleurs et travailleuses des Alpes-Maritimes pour organiser collectivement la défense de leurs droits.

En **1895**, cette Bourse a participé à la création de la CGT.

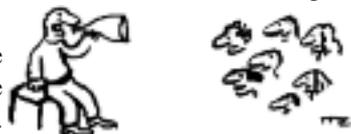
En **1945** à la libération de Nice, l'AIGLE d'OR (hôtel mitoyen) est dévolu à la CGT pour SERVICES RENDUS à la nation et pour FAIT de RESISTANCE pendant l'occupation nazie.

Cela fait 120 ans que son histoire se confond avec l'histoire sociale de notre département et de notre pays.

En **2008**, après plus de 40 ans de carences dans l'entretien des bâtiments, la municipalité a décidé de fermer la Bourse dont elle avait la charge, pour faire les travaux nécessaires.

En **2009**, l'importante mobilisation a obligé le Maire à négocier, à signer un protocole d'accord et une convention d'occupation avec un retour sous 2 ans à l'Aigle d'or rénové.

En **Mai 2012** le Maire revient sur sa signature et manque à sa parole.



En **juin 2012**, la CGT mobilisée se lance dans l'action et après une belle manifestation occupe les locaux pendant 3 semaines.

En **Juillet 2012**, la juge des référés de Nice donne raison à la CGT et ordonne à la mairie de faire les travaux nécessaires et de réintégrer la CGT en respectant l'accord signé en 2009.

En **MAI 2013**, le Maire a communiqué une victoire juridique, **alors que c'est FAUX**. En fait, la Cour d'Aix en Provence renvoie le dossier sur le fond en annulant le jugement en référé, et oblige la CGT à ester en justice pour engager une procédure sur le fond au TGI de Nice.

Mais nous ne devons pas nous contenter d'un combat juridique et nous devons nous mobiliser pour faire cesser cette grave discrimination.

C'est une attaque sans précédent contre la CGT, une véritable discrimination syndicale.

D'autres mairies sont tentées de faire la même chose, aussi notre combat et notre victoire auront aussi valeur d'exemple.

De nombreuses initiatives seront organisées, auxquelles nous vous demandons de vous joindre, afin de maintenir la pression pendant le long temps nécessaire à l'action en justice.

Elisabeth Caron

représentant la CGT Educ au Collectif pour le retour à la place St François mis en place par l'Union départementale CGT.

3

Unité contre le fascisme ! Unité contre l'extrême-droite ! Unité contre toutes les idées et tous les actes racistes !

Le 5 juin 2013, Clément Méric, jeune militant antifasciste et syndicaliste âgé de 18 ans, est tué par des membres d'un mouvement d'extrême-droite radicale. Ce crime se situe dans un contexte politique très grave à la conjonction de plusieurs phénomènes.

Depuis plusieurs années et dans plusieurs régions et villes de France, des groupuscules d'extrême-droite se réorganisent, que ce soit dans la mouvance « identitaire » ou dans la mouvance « nationaliste révolutionnaire » : ils multiplient les violences racistes et fascistes, instaurant un climat malsain avec des réactions souvent dérisoires des autorités politiques, comme c'est le cas à Lyon actuellement. Dans les Alpes-Maritimes, cela s'est traduit par l'émergence du mouvement identitaire Nissa Rebela dont on peut rappeler le slogan nauséabond « *Oui à la socca, Non au kebab* ». Diffusant des discours haineux, Nissa Rebela a fait le choix de la stratégie politique en participant aux élections locales (cantonales et municipales) depuis 2005, obtenant dans certains cantons des scores inquiétants (près de 13 % à Guillaumes en 2011) et un score non négligeable (3%) aux municipales de 2008. Ainsi, depuis beaucoup trop longtemps, Nissa Rebela s'est installé dans le paysage politique des Alpes-Maritimes sans que la réaction ne soit à la hauteur du problème.

Durant la même période, le discours raciste s'est décomplexé dans une partie de la droite que l'on nomme toujours « républicaine ». La présidence de Nicolas Sarkozy a marqué ici un moment de rupture : ce n'est pas qu'avant la droite était immunisée contre le racisme; mais à partir des déclarations fracassantes sur le kårcher et surtout à partir du « débat » sur l'identité nationale en 2009-2010, la parole raciste s'est sentie libérée, autorisée, légitimée. Les faibles digues mises en place entre la droite et le Front National ont sauté. Les Alpes-Maritimes sont là-dessus à la pointe du phénomène, et depuis longtemps. Lionel Luca s'est ainsi illustré par « un apéritif saucisson-vin rouge afin de fêter dignement la fête nationale » le 14 juillet 2011, chassant sur les terres pestilentielles du Front National, de l'extrême-droite identitaire et de leur islamophobie délirante. Plus récemment, c'est Christian Estrosi qui est tombé bien volontairement dans la provocation

contre les Gens du voyage et les musulmans : les Gens du voyage seraient forcément des délinquants et l'Islam forcément incompatible avec la démocratie. Remplaçons Estrosi par Le Pen, et nous pouvons en arriver à la même conclusion que le MRAP : « un clonage réussi ! » Tout cela participe de la banalisation d'un Front National qui n'a en rien changé et qui est plus dangereux que jamais.

La rencontre entre une droite « décomplexée » et l'extrême-droite, que ce soit avec le FN comme avec des groupuscules radicaux, a été visible dans les manifestations contre « le mariage pour toutes et tous » et montre que les passerelles entre les organisations se renforcent dans la continuité des rapprochements idéologiques de ces dernières années. C'est très inquiétant dans un contexte social et économique marqué par le chômage de masse et la précarité. D'autant plus quand dans sa pratique et dans son discours politiques, le gouvernement socialiste peine à se démarquer de ses prédécesseurs de droite : expulsions d'immigrés, démantèlement de camps de Roms et stigmatisation de ces populations. Dans ce domaine-là, le changement n'a absolument pas eu lieu, comme dans tant d'autres d'ailleurs.

Il apparaît donc urgent de mener une véritable lutte contre l'extrême-droite, ses groupuscules violents bien sûr mais aussi et surtout contre ses idées qui progressivement se diffusent et sont légitimées dans le champ politique et dans la société. Des collectifs de vigilance contre l'extrême-droite et ses idées existent dans quelques régions de France faisant un travail indispensable. Face aux dangers du fascisme et du racisme, il est peut être temps de relancer un tel collectif dans les Alpes-Maritimes où les liens entre la droite et l'extrême-droite sont anciens et profonds au niveau des idées comme au niveau des organisations.

Arthur Leduc



Une bonne réforme des retraites, c'est possible!

Le gouvernement a annoncé une nouvelle réforme des retraites. Le projet gouvernemental qui propose des pistes d'évolutions, s'inscrit dans la suite des réformes précédentes qui ont dégradé la situation en matière de retraite et n'ont pas réglé la question des déficits.

La CGT considère qu'une réforme est nécessaire, mais celle-ci doit être portée par des mesures diamétralement opposées à celles prises lors des précédentes réformes.

De plus, pour être efficace, elle doit s'accompagner de changements radicaux en termes de politiques d'emploi et de salaires.

Le gouvernement envisage encore de prolonger l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 annuités pour la génération née en 1973. Nous avons toutes les raisons de nous opposer à cette réforme qui, loin de répondre aux évolutions de la société, mine le système par répartition.

L'allongement de la durée de cotisation est souvent justifié par le MEDEF et les libéraux par l'allongement de la durée de vie. Or depuis le début des années 1990, les réformes libérales des retraites ont exigé des salariés, plus encore que l'allongement de leur durée de vie : depuis 1993, l'allongement de la durée de cotisation a été plus rapide (+3,75 annuités) que l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans (+3,38 années pour les hommes, +2,76 pour les femmes).

Travailler plus longtemps pour toucher moins : du fait de la « décote », la durée de cotisation requise génère un effet de « double peine » : la retraite baisse plus que proportionnellement au nombre de trimestres manquants. Ainsi la décote peut diminuer le taux de remplacement de la pension de 25% par rapport au nombre d'années effectivement cotisées.

Une mesure largement évitable : le Premier ministre a affirmé « qu'il n'y a pas d'autre solution » qu'un allongement de la durée de cotisation. Rien n'est moins vrai ! Selon les chiffres du gouvernement

lui-même l'allongement de la durée de cotisation entre 2020 et 2035 rapportera seulement 2,7 milliards d'euros par an en 2030 et 5,6 milliards d'euros par an en 2040. Et il n'y aurait pas moyen d'aller chercher ces sommes ailleurs ? Quand il le veut, le gouvernement sait trouver bien davantage : pour ne donner qu'un exemple, le « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi » (CICE) véritable cadeau sans contrepartie aux entreprises et sans utilité économique va coûter 20 milliards d'euros par an dès 2016. On pourrait aussi évoquer les 27 milliards d'exonérations de cotisations employeurs chaque année ou les profits non taxés car ils sont détournés vers des paradis fiscaux, etc.

La CGT avance des propositions qui :

- permettraient de dégager des ressources supplémentaires pour régler durablement la question des déficits;
- amélioreraient la situation des retraité-e-s actuel-le-s et futur-e-s;
- favoriseraient l'emploi et les salaires.

- ➡ Plus d'emplois et de salaires pour de meilleures retraites
- ➡ Modulation des taux de cotisations « employeurs » : + 10 milliards d'euros
- ➡ Égalité salariale femmes-hommes : plus de 10 milliards d'euros chaque année dès 2020
- ➡ Mise à contribution des revenus financiers : + 20 milliards d'euros

Comme vous le voyez, ces propositions tiennent la route. Pour qu'elles soient mises en œuvre, il faut des mobilisations massives de salarié-e-s et de retraité-e-s. Après la mobilisation du 10 juillet, la CGT continuera les discussions avec les autres organisations syndicales.

L'unité est une condition nécessaire pour gagner une réforme allant dans le sens du progrès social.

Rien ne pourra se faire sans votre implication dans les débats et dans les mobilisations à venir.

Vincent Pinchaux



Pas en notre nom !

Samedi 28 septembre à 17h:
rassemblement place Garibaldi à Nice contre les propos et attitude d'Estrosi sur les gens du voyage.

Dans l'Education nationale, la CGT, c'est la CGT Educ'Action

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

34 bd Jean-Jaurès - 06300 Nice - Fax : 09 58 68 08 50
Répondeur : 09 53 68 08 50

Secrétaire académique: Joël Denneulin 06 62 01 08 93
secacad@cgteducationnice.org

<http://cgteducationnice.org>

Var

Secrétaire générale : Valérie Hible, cgt-education83@orange.fr
06 59 95 68 28

1° degré : Michèle Lherminier
1degre83@cgteducationnice.org

2° degré : Corinne Perrier

GRETA : Marie-Dominique Fièvre
mariedo.fievre@gmail.com - 06 88 32 34 89

Laboratoires : Serge.Cortopassi@ac-nice.fr

<http://www.cgt-education-var.fr/>

Alpes-Maritimes

Secrétaire général: Marc LeRoy - 06 99 34 98 01
secgeneral06@cgteducationnice.org

1° degré : Vincent Pinchaux - 06 50 11 30 27
1degre06@cgteducationnice.org

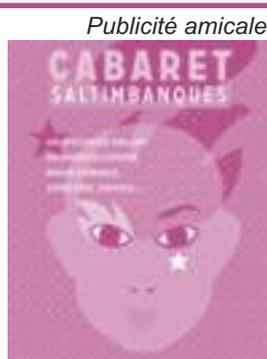
2° degré : Jean-Pierre Quartier - 06 73 61 02 95
2degre06@cgteducationnice.org

Laboratoires : Lisa Szys - 06 70 23 82 16

Dimanche 29 septembre 2013
à 15h au théâtre Francis Gag à Nice
spectacle de magie,
jonglage, danses

au profit de l'association François Aupetit qui lutte contre les maladies infectieuses chroniques de l'intestin et qui fait un travail très important auprès des malades et de leurs proches

Enfants : 10€ ; adultes : 15 €



Publicité amicale

Lundi 26 août: rentrée
des **professeur-e-s stagiaires et contractuel-le-s admissibles.**

Des militants-es et sympathisant-e-s de la CGT Educ'Action étaient là pour les accueillir et leur remettre un dossier d'information.

Mercredi 28 août:
nous étions présent-e-s à l'**assemblée générale de rentrée de l'UD CGT 06** en compagnie d'une trentaines d'autres militant-e-s (santé, transports, action sociale...)